

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 41 (1953)

**Heft:** 805

**Artikel:** La Suisse et l'Europe

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-267905>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

## FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

## RÉDACTION

Mme WIBBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

## ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacoune

Organe officiel  
des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La démocratie est  
une forme d'état fon-  
dée sur la patience.

Gottfried GUGGENBUHL

## Presse féminine

### Une conférence de femmes journalistes à Bad-Homburg (Allemagne)

Nos lecteurs savent que la question de la presse féminine est à l'étude en Suisse ; le 13 janvier dernier, nous l'avons signalé, l'Alliance de sociétés féminines suisses avait convoqué une conférence de journalistes femmes, afin d'examiner comment on pourrait relever le niveau des pages de nos quotidiens ou de nos périodiques destinés aux lectrices.

Nous avons pensé qu'il serait, par conséquent, fort intéressant de savoir quelles informations Mme Lavarino avait rapportées de la conférence des femmes journalistes qui a eu lieu, fin janvier, à Bad-Homburg et nous lui avons posé quelques questions, d'abord sur le nombre et la nationalité des participantes.

— Nous étions environ 200, 150 Allemandes, 50 étrangères dont cinq Suisses. Nous avons même pu entendre parler une Australienne et quelques Américaines qui sont correspondantes pour les journaux de leur pays en Europe.

Une journaliste espagnole était présente aussi, elle est attachée au plus grand journal de Madrid, *Informaciones*.

Des différents exposés entendus, il ressort que la situation des femmes journalistes est la meilleure dans les pays anglo-saxons et scandinaves, elles constituent le 10 % environ de l'ensemble des journalistes professionnels, puis viennent l'Allemagne occidentale, la France — En Italie, en Autriche, en Suisse, elles ne forment que le 6 % du total.

— Ces collaboratrices sont-elles cantonnées dans certaines rubriques de leurs journaux ?

— Elles sont généralement chargées de parler des questions féminines ou sociales, mais aussi culturelles ; quelques-unes s'occupent de la chronique locale, d'autres des rubriques créatives, bien rares sont celles qui peuvent traiter des sujets politiques réservés aux collaborateurs masculins. Pourtant ces sujets ne leur sont pas indifférents : un certain nombre de journalistes présentes auraient voulu faire voter à l'Assemblée une résolution en faveur de la Fédération européenne. Par gain de paix cependant, et pour ne pas troubler la sérenité de la conférence, la majorité s'est opposée à cette proposition qui faisait intervenir le facteur politique.

— Au cours de ces journées, nous avons eu l'occasion d'entendre des exposés présentés par des femmes, chefs de section féminine dans chacun des ministères du Reich ; ces sections sont chargées des problèmes féminins de leur ministère respectif. Le Ministère de la Presse et de l'Information a chargé sa section féminine de recueillir les opinions émanant des groupements et organisations de femmes, de dépolluer les journaux pour y trouver les informations féminines, d'analyser les articles de fond et, avec ces matériaux, de publier un bulletin régulier, comme celui d'une agence de presse ordinaire.

— N'avez-vous pas discuté de la tenue des périodiques féminins ?

— Si, quelque brièvement. On a reconnu l'étendue de leur responsabilité dans l'édu-

## A nos abonnés

Les remboursements adressés à ceux qui n'avaient pas versé le montant de leur abonnement 1953 sont partis. Faites-les bon accueil, vous savez combien votre fidélité nous est nécessaire !

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE  
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNE

RENTES VIAGÈRES  
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE

## ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

### Entretien au sujet de la Convention pour le salaire égal

En 1951, lorsque siégeait à Genève, la Conférence internationale annuelle du travail, nous avions annoncé et commenté dans nos colonnes l'adoption, par la majorité de l'Assemblée, d'une convention visant à établir l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, sans distinction de sexe. Nous ajoutions que la difficulté à laquelle on se heurterait serait d'obtenir la ratification de ce document par les Etats membres de l'Organisation internationale du travail.

Nous nous trouvons aujourd'hui, en Suisse, devant cet obstacle : il s'agit de dépasser nos autorités à ratifier la convention puisque notre pays est membre de l'OIT. A cet effet, l'Alliance de sociétés féminines, la plus nombreuse fédération de femmes de chez nous, avait organisé, fin janvier, à Zurich, une « table ronde » où étaient invités à s'asseoir M. W. Widmer-Kunz (Argovie), président de la Commission fédérale qui étudie cette question, MM. les conseillers nationaux L. Leuenberg et W. Vontobel. Les membres de la Commission de l'Alliance pour le salaire égal étaient appelés à leur donner la réplique, Mmes E. Feller, dr. jur., G. Heizelmann, M. Oettli, J. Schlaepfer et A. Mürset.

Mme Haemmerli-Schindler, présidente de l'Alliance, prononça les paroles de bienvenue et confia la direction des débats à Mme Rigling-Freiburghaus.

Malheureusement, on entendit une succession d'exposés plus ou moins longs au lieu d'un échange animé de demandes et de réponses, comme ce devrait être le cas autour d'une table ronde... qui d'ailleurs était barrée.

D'autre part, la veille, la Commission du Conseil national, réunie à Genève, avait proposé de refuser la ratification de la convention, en dépit de l'intervention très pertinente de deux membres de la commission féminine. Cette fâcheuse décision pesait sur la discussion.

Dès que Mme Heizelmann eut présenté le contenu de la convention, M. Widmer exposa les raisons de la décision prise par

la commission : la Confédération aurait peine à faire face aux obligations pratiques et financières qu'entraînerait pour elle la ratification, des modifications législatives seraient nécessaires sur le plan fédéral, cantonal et communal, quant aux salaires de l'industrie privée, elle n'a pas les moyens d'exercer sur eux de l'influence, sinon, peut-être par l'intermédiaire des contrats collectifs de travail. M. Widmer voit en outre plus d'une objection à la mise en vigueur de la convention : des femmes mariées plus nombreuses encore s'adonneraient à une profession, les employeurs, du moment que les salaires seraient égaux, préféreraient la main-d'œuvre masculine et ce ne serait pas à l'avantage des ouvrières ; d'ailleurs, dans l'administration, il n'y a pas de distinction de sexe à l'intérieur de chaque classe de traitement, ce qui se passe, c'est que les femmes restent confinées dans les classes inférieures. Il est vrai que la tendance générale, dans le monde, s'oriente vers l'égalité des salaires, mais pour le moment, le principe ne trouverait pas de majorité pour le défendre dans notre parlement, c'est pourquoi la commission a proposé le refus de la ratification ; mais en même temps elle demande une nouvelle étude de la question par le Conseil fédéral. Espérons que ce postulat sera accepté.

M. Vontobel ajouta quelques observations critiques : il nous manque en Suisse une instance fixant les salaires minimums. De plus, qu'entend-on par un travail de valeur égale ?

M. Leuenberg, qui n'est pas membre de la commission, mais qui parle comme employeur, estime que le Conseil fédéral pourrait proposer la ratification, les termes de la convention sont si larges qu'on pourrait les adapter à nos conditions économiques. En fait, ce qui complique les choses, c'est qu'on parle, non pas de travail égal, mais de travail de valeur égale, ce qui est beaucoup plus difficile à apprécier.

(suite en page 3)

## LA SUISSE ET L'EUROPE

*La Suisse et l'Europe*, principal thème de discussion mis à l'ordre du jour de l'Assemblée publique, avait attiré, en ce samedi après-midi un public considérable où les deux sexes étaient très équitablement représentés. On voit donc que la question intéresse aussi les hommes, quand bien même on leur reproche souvent de se contenter de vivre à la petite semaine et de négliger les idées générales.

Les orateurs appelés à prendre part aux débats étaient présentés par le président suisse, M. Bourquin qui avait brièvement esquissé les grandes lignes du problème, en le divinant en trois chapitres : 1. L'Europe fédérée est-elle vraiment en voie d'édification ? 2. La Suisse doit-elle collaborer avec cette fédération européenne ? 3. Une contribution de la Suisse à cette fédération n'aurait-elle à ses relations avec les Etats européens qui n'en ferait pas partie ?

M. Rappard, premier des orateurs, déclara en quatre mots — car il souhaite surtout qu'on ne se paye pas de mots ! — que, pour lui, l'Europe est beaucoup moins unie qu'avant 1914, lorsqu'on avait de faibles barrières douanières, l'union monétaire et le loisir de passer d'un pays dans l'autre sans papiers.

M. Denis de Rougemont, par contre, voit dans l'adoption du plan Schuman, la mise en route de la communauté charbon-acier et l'activité de l'Assemblée préconstitutrice, autant de signes de la naissance d'une communau-

té européenne. Il ne s'agit pas de définir l'Europe, mais de la créer en la vivant. M. Pierre Béguin, le journaliste bien connu, pense qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Si l'on a réussi à mettre sur pied une communauté charbon-acier, rien ne prouve qu'on réussirait à constituer une communauté européenne agricole, où les intérêts sont bien plus complexes et les intérêts bien plus nombreux. Fort peu d'Etats sont prêts à consentir des abandon de souveraineté.

M. D. Lassere fait observer que, dans les circonstances actuelles, on ne sait trop à quoi s'en tenir sur l'Europe ; on prétend vouloir grouper et défendre une certaine forme de civilisation, qui a fleuri surtout dans l'ouest de notre continent, et dans cette fédération entreraient, avec la France, les Etats du Nord de l'Afrique, comme l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, toutes contrées qui n'ont que bien

récemment été en contact avec la civilisation européenne.

\*  
La Suisse devrait en tous cas faire partie de cette communauté pensent les orateurs que préoccupent le côté économique de la question, comme MM. Rieben et Magnenat, ou ceux qui estiment que la plus ancienne fédération d'Europe ne peut bouder à un pareil projet.

Mais M. Rappard n'a pas confiance dans l'esprit fédératif de la nouvelle institution : des peuples qui ont accepté de vivre tout réellement sous la férule d'empereurs — comme la France — ou de dictateurs — comme l'Italie ou l'Allemagne — n'ont pas encore la formation civique garantie qui serait nécessaire à une fédération de peuples solide.

Justement, pense M. Magnenat, les Suisses donneraient d'utiles conseils, puisqu'ils ont de l'expérience en ce domaine. On lui rétorque cependant que la petite Suisse ne peut guère s'ériger en mentor de ses grands voisins.

M. Freymond insiste avec raison sur notre fragilité économique : notre participation au pacte charbon-acier par exemple entraînerait l'abandon de notre neutralité. Ce serait faire courir d'assez grandes risques à un pays élu qui a eu déjà bien du mal à survivre, au cours des siècles.

(suite en page 2)

## Le Danemark aura-t-il un jour une reine ?

Les habitants du Royaume de Danemark auront à se prononcer cette année sur des questions politiques et législatives d'une assez grande importance. Pour nous Suisses ces consultations populaires sont une habitude très normale et ordinaire de la moitié de notre population ; mais pour un pays dont le système politique est du genre nordique, ceci est l'exception. On choisit ses candidats, son parti, et c'est aux politiciens de se débrouiller.

Quand il s'agit d'un changement de constitution cependant, le peuple doit être consulté. L'événement aura lieu au mois de mai et depuis l'automne déjà la presse est en mouvement pour préparer l'opinion publique. De quoi s'agit-il au juste ?

1) De la fusion des deux chambres, Landsting et Folketing, (correspondant à la chambre des Lords et à celle des communes en Angleterre) en une seule. Il faut donc élire un nouveau Parlement, qui aura comme première tâche de réduire de moitié le nombre de ses membres !

2) De l'élection d'une délégation groenlandaise au sein du Parlement de la Métropole — ce qui jusqu'à présent ne s'était pas fait.

3) D'une importante modification dans la loi de succession royale. Jusqu'à présent seul un fils du Roi régnant avait droit de succéder à son père. Le Roi actuel Frédéric IX n'ayant eu que de filles, l'héritier présomptif du trône est jusqu'à nouvel avis son

frère cadet nommé : Knud. Ce frère a deux fils.

Il semble cependant que le peuple ait le désir de voir succéder au Roi, sa fille, la charmante Princesse Margrethe âgée de 13 ans. Elle a deux sœurs cadettes.

Les discussions au sujet de ce changement dans la succession royale ont été très complexes. Les femmes, féministes à outrance, défendent vivement leur point de vue, qui consiste en ceci : L'enfant aîné — fils ou fille, qu'il importe — doit pouvoir être le Roi régnant ou la Reine régnante futurs. Pas de demi-mesures comme en Hollande ou au Luxembourg, même en Angleterre, où le fils, même cadet dans la famille royale, prendra automatiquement les devants dans les droits à la succession, se plaçant ainsi dans une lignée éventuelle de sœurs aînées (c'est d'ailleurs le cas en Suède maintenant).

La majorité des ministres et des parlementaires sont opposés à tel point de vue, et le peuple aura donc à se prononcer le 23 mai pour une loi de succession royale, telle qu'elle est maintenant en Angleterre, à savoir : la succession préférentielle masculine.

La petite princesse Margrethe deviendra donc, si tout va comme on l'a prévu, princesse héritière, et Reine à son tour, s'il ne naît pas tardivement un petit prince dans la famille royale régnante danoise.

Gudrun Cavin.

## DE-CI, DE-LA

Le Président Eisenhower a désigné comme ambassadrice à Rome, une femme, Mme Clara Luce. Celle-ci est l'épouse d'un des magnats de la presse périodique américaine. Elle-même jouit d'une solide réputation d'écrivain journaliste et d'auteur dramatique. Elle avait été députée au Congrès, mais s'était retirée de la politique après la mort accidentelle de sa fille, une jeune fille de dix-sept ans.

\*  
La reine de Hollande a désigné pour la première fois une femme comme sous-sécrétaire d'Etat au ministère de l'Education des Arts et des Sciences. Il s'agit de Mme A. de Waal. Celle-ci a étudié la géographie sociale à l'Université d'Utrecht, elle a travaillé dans l'enseignement secondaire aux Pays-Bas et aux Indes néerlandaises avant la guerre. Depuis 1949, elle a fait partie du Conseil municipal de la ville d'Utrecht.

\*  
Mme Dr Klompé représente les Pays-Bas à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

\*  
Mme Nelly Degouy (Belgique) a reçu une mention honorable pour son projet de timbre-poste pour les Nations Unies.

\*  
Le prix littéraire « Vérité » a été attribué à Mme Dominique Terraï, pour son livre « Mon métier d'homme », où elle retrace les difficultés auxquelles elle s'est heurté à l'issue de ses études de médecine, lorsqu'elle a voulu exercer le rude métier de médecin de campagne dans un petit village de la Beauce.

\*  
Mme Jacqueline Auriol a battu son propre record du monde féminin, de la plus grande vitesse en avion.

\*  
La poétesse néerlandaise Henriette Roland Holst-van der Schalk est décédée à Amsterdam, à l'âge de 82 ans.

\*  
Le VIIIe congrès de l'enseignement ménager aura lieu à Édimbourg, du 12 au 18 août 1953, sous le patronage de la reine d'Angleterre.

\*  
Mme Gertrud von Lefort, dont nous avons récemment parlé dans nos colonnes, à l'occasion de la publication en français de son livre *La Fille de Farinata*, a reçu la médaille Gottfried Keller.

\*  
Aux Etats-Unis, les statistiques de 1952 établissent qu'une femme sur trois exerce un emploi, 25 % des fonctionnaires sont des femmes, mille d'entre elles, environ, occupent des positions très importantes.

\*  
Le porte-feuille du Travail a été confié à Mme Golda Myerson, dans le nouveau cabinet israélien.

\*  
Sept membres du Conseil national des femmes belges ont assisté aux débats de l'Assemblée constituante européenne à Strasbourg les 7-8-9 janvier.

\*  
Le Sénat mexicain a ratifié à la quasi-unanimité, le projet de loi accordant aux femmes l'égalité des droits politiques, projet déjà adopté par la Chambre des députés. Les Mexicaines seront électrices et éligibles aux prochaines élections.

## Une musicographe

Mme Pauline Long-des-Clavières

A Genève, le 14 février, est décédée Mme Pauline Long, docteur ès lettres, qui a été privat-docent à l'Université de Genève pour l'histoire de la musique.

Mme Pauline Long-des-Clavières, une Française, était la sœur de la pianiste Marguerite Long, pour qui Ravel écrivit son Concerto pour la main gauche ; elle avait travaillé la musique à la Schola cantorum, à Paris. Elle était licenciée ès lettres et passa son doctorat à l'Université de Genève, en juillet 1921, avec une thèse sur « la jeunesse de Grétry et ses débuts à Paris » ; elle avait eu la bonne fortune de retrouver la partition de l'opéra « Isabelle et Gertrude », le premier opéra de Grétry, qui fut donné à Genève en 1766-1767. Mme Long avait étudié spécialement la vie théâtrale à Genève au XVIIIe siècle. En 1922, elle fut chargée d'un cours sur l'histoire de la Musique à la Faculté des Lettres à l'Université de Genève qui révéla à ses auditeurs les maîtres-chanteurs de la Suisse au XIIIe et au XIVe siècles, la musique d'église au XVe et au XVIe siècle, les chansons spirituelles huguenotes, la musique religieuse à St-Gall, à Berne, les collèges musicaux de Zurich, etc. Mme Long avait été chargée, en 1925, d'organiser la section des lettres de l'Exposition cantonale genevoise du travail féminin.

S.B.

Au Canada, les femmes ne sont pas exclues, comme chez nous, de la profession de typographes. On compte des femmes compositrices dans le pays.

\*  
Mme Gilberte Pierre-Brossolette a été désignée comme l'un des six membres de la délégation française à l'Assemblée consultative européenne.

\*  
Le 10 décembre 1952, la France a ratifié la Convention de l'O.I.T. concernant l'égalité de rémunération pour un salaire de valeur égale.

\*  
Mme Elsa Gschwind-Wiedenmann, après avoir suivi les cours de l'Ecole d'horlogerie de Soleure, a passé sa maîtrise fédérale. Il y a bien deux siècles que les femmes travaillent dans cette profession. On est heureux de constater qu'elles peuvent faire plus et mieux que des pièces détachées.

S.F.

\*  
Mme Anne-Marie Meyer, à la Chaux-de-Fonds, a obtenu une des quatre bourses d'études supérieures décernées par l'Unesco. Mme Meyer travaille actuellement à l'Université de Chicago.

\*  
Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

## La Suisse et l'Europe (suite)

M. de Rougemont juge que des pays aussi petits que le nôtre et qui eux aussi se trouvent dans une situation particulière, acceptent de courir ces risques, afin de sauver l'Europe. Si l'Europe disparaît, la Suisse disparaît avec elle. Ne vaudrait-il pas mieux nous atteler avec les autres à sauver du péril qui la menace cette grande sinistre dont nous dépendons ?

**Pourquoi dans les débats n'a-t-on pas parti pris pour l'Europe ?**

Chaque orateur a défendu son opinion avec d'excellentes et pertinentes raisons et cette discussion, bien qu'elle n'ait pas abouti à une conclusion tangible nous paraît avoir fort éclairci le problème. On aurait pu, cependant, nous semble-t-il, tirer mieux parti de l'expérience suisse. En dépit de la présence d'historiens, parmi les débateurs, on n'a pas cité le pacte de 1291 qui pourtant aurait suscité des réflexions salutaires. Ce pacte, en effet, n'est pas sorti du néant, par décision soudaine des Waldstätten. Cinquante ans auparavant, déjà les hommes libres de

nos hautes vallées cherchaient une formule d'entente, afin de s'aider mutuellement contre l'appétit conquérant de leurs seigneurs respectifs. Comment veut-on que la communauté européenne, dont on a commencé de poser les premiers jalons à la fin de la deuxième guerre mondiale soit déjà sur pied ? cette communauté dont les états constitutifs ont des intérêts bien plus divers et divergents que nos trois cantons alpestres ?

De plus, les Waldstätten n'ont pas eu la prétention d'englober dans leur ligue tous les hommes qui désiraient rester libres. Ils n'ont pas essayé de monter une grosse alliance avec la plupart des voisins. Ils ont commencé avec ceux qui étaient d'accord et ce n'est que, fort lentement, qu'ils ont admis de nouveaux confédérés, il a fallu des siècles — les Genevois en ayant sauté quelque chose — pour que le chiffre de vingt-deux cantons soit atteint. Pourquoi voudrait-on que la fédération européenne surgisse du sol, formée dans son entier et toute armée, comme Minerve, du cœur de Jupiter ?

La future Europe fédérée pourrait commencer par un noyau initial autour duquel viendraient se grouper de nouveaux adhérents, à mesure que cet organisme ferait ses preuves de vitalité et de sagesse. Quant à l'armée européenne, doit-on s'étonner qu'il soit

difficile de la constituer ? Ne savons-nous pas que la Suisse n'a eu une armée fédérale qu'à près cinq siècles et demi d'alliance ? Jusque là, chacun envoyait des contingents au secours des amis qui étaient attaqués, et ces contingents se faisaient quelquefois attendre...

Le lien qui unissait les Suisses a résisté pendant des siècles sans monnaie, ni armée fédérale, sans cordon douanier extérieur, ces conditions ne sont donc pas indispensables au début.

**Faut-il se ranger à l'avis de M. Denis de Rougemont ou à celui de M. Rappard ?**

**Quelle sera notre attitude ?**

Ne pourrait-elle pas être à la fois ferme et compréhensive ? N'aurions-nous pas le droit d'affirmer : la communauté européenne doit se constituer, mais nous ne pouvons en faire partie que lorsqu'elle nous offrira des conditions telles que notre lien fédératif suisse ne sera pas en danger de se rompre ; sans quoi notre apport serait nul. Nous avons l'habileté d'une démocratie à système bi-caméral, les plus petits de nos états ont droit dans l'une des Chambres, au même nombre de représentants que les plus grands, nous jouissons des priviléges de la démocratie directe

avec droit d'initiative, de référendum, ainsi des groupements relativement faibles peuvent se faire écouter. Toutes ces conditions nous paraissent essentielles à l'existence d'une fédération ; tant que l'Europe ne nous les offrira pas, nous serons obligés de rester sur la réserve, mais cela ne nous empêche pas de collaborer avec elle dans une foule de domaines, comme jadis d'anciens cobourgeois, d'anciens voisins collaboraient avec les Ligues sans en faire partie. Ne serait-ce pas le meilleur moyen de suggérer les résultats de l'expérience suisse, sans les imposer avec fatuité, et en usant de l'attitude prudente que seule nous a permis de survivre ?

